

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

DÉLIBÉRATION n° 36/2022

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 09/06/2022	L'an deux mil vingt-deux le quinze juin à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, YEDRINE Sandrine (arrivée à 19h02), ARNAUTOVIC Meho, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.
OBJET : <i>Politique de la Ville :</i> <i>Signature de l'avenant n°2 à la convention intercommunale de G.U.S.P.</i>	<i>Étaient représentées :</i> WETZEL Brigitte, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie. <i>Procurations données :</i> WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard. <i>Absents :</i> MANGE Mylène, REBOUH Mehdi.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Cloé DEVAUX est nommée secrétaire de séance.

Politique de la Ville :

► Après avoir rappelé la convention intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité G.U.S.P. 2017-2020 signée le 30 avril 2018 et son avenant n°1 de prorogation (Délibération n°48 – CM 25/11/2020), Madame la Maire présente l'avenant n°2 (en annexe) à cette convention, avenant qui a pour objet de la proroger jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention**, autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°2 à la convention intercommunale de G.U.S.P.

Fait et délibéré à Bavans, le 15/06/2022
 La Maire,
 Sophie RADREAU

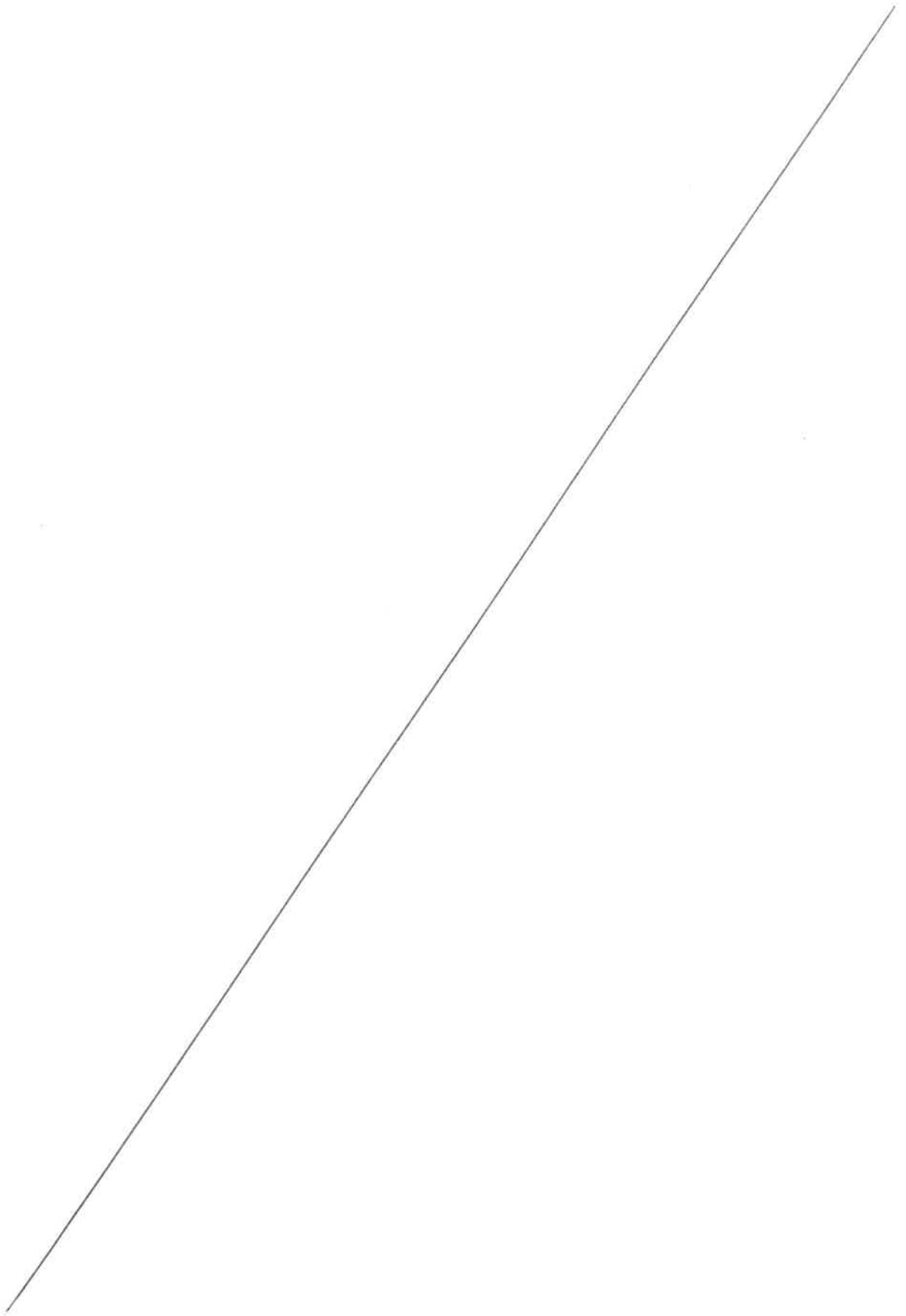


Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20220615-2022DELIB36-DE



Avenant n° 2 - Convention Intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2017-2022

Entre :

L'Etat, représenté par Jean-François COLOMBET, Préfet du Département du Doubs,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, représentée par son Président, Charles DEMOUGE, dûment habilité par la délibération du Conseil communautaire du *(Date)*,

Et :

La ville d'Audincourt, représentée par son Maire, Martial BOURQUIN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du *(Date)*,

Et :

La ville de Bavans, représentée par son Maire, Sophie RADREAU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du *(Date)*,

Et :

La ville de Bethoncourt, représentée par son Maire, Jean ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du *(Date)*,

Et :

La ville de Grand-Charmont, représentée par son Maire, Jean-Paul MUNNIER, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du *(Date)*,

Et :

La ville d'Etupes, représentée par son Maire, Philippe CLAUDEL, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du *(Date)*,

Et :

La ville de Montbéliard, représentée par son Maire, Marie-Noëlle BIGUINET, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du *(Date)*,

Et :

La ville de Sochaux, représentée par son Maire, Albert MATOCQ-GRABOT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du *(Date)*,

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20220615-2022DELIB36-DE



Et :

La ville de Valentigney, représentée par son Maire, Philippe GAUTHIER, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

L'Office Public de l'Habitat du Doubs, représentée par son Directeur Général, Laurent GAUNARD, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du (Date),

Et :

La Société Anonyme d'HLM Néolia, représentée par son Directeur Général, Jacques FERRAND, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du (Date),

Et :

La Société Immobilière d'Economie Mixte Idéha, représentée par son Directeur, Yves DAOUZE, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du (Date),

Vu la Convention Intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2017-2020, signée le 30/04/2018,

Vu l'avenant n°1 de prorogation 2017-2022 signé en date du 02/07/2021,

Considérant que toute modification de cette convention doit faire l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties,

Considérant l'article 68 de la loi de finances 2022, prorogeant les contrats de ville jusqu'au 31/12/2023,

Considérant la prorogation du Contrat de Ville Unique du Pays de Montbéliard jusqu'au 31/12/2023.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent a pour objet de proroger jusqu'au 31/12/2023, la durée de la Convention Intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Cette prorogation est réalisée au vu des dispositions de la loi de finances 2022 du 30/12/2021 qui a modifié l'article 1388 bis du CGI.

Article 2 – Les autres dispositions de la Convention Intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité signée le 30/04/2018 demeurent inchangées.

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20220615-2022DELIB36-DE



Fait à Montbéliard, le (Date)

Le préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET	Le Maire de Montbéliard, Marie-Noëlle BIGUINET
Le Président d'agglomération, Charles DEMOUGE	Le Maire de Sochaux, Albert MATOCQ-GRABOT
Le Maire d'Audincourt, Martial BOURQUIN	Le Maire de Valentigney, Philippe GAUTIER
Le Maire de Bavans, Sophie RADREAU	Le Directeur Général de l'office Public de l'Habitat du Doubs, Laurent GAUNARD
Le Maire de Bethoncourt, Jean ANDRE	Le Directeur Général de La Société Anonyme d'HLM Néolia, Jacques FERRAND
Le Maire de Grand-Charmont, Jean-Paul MUNNIER	Le Directeur de La Société Immobilière d'Economie Mixte Idéha, Yves DAOUZE
Le Maire d'Etupes, Philippe CLAUDEL	

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20220615-2022DELIB36-DE

